

ARRETE DU MAIRE
Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
POUVOIR DE POLICE

Objet : Elisabeth LAFANECHERE – autorisation d'utilisation du terrain de foot du Petit Bois N°24/944 ST
– tous les mercredis et jeudis du mois de juillet – à compter du 10 juillet 2024

Le Maire de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-21-1 et R417-10,
- **Considérant** la demande en date du 1^{er} juillet 2024, de Elisabeth LAFANECHERE, professeure de Pilates à la MJC de Saint-Just Saint-Rambert

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le Maire de Saint-Just Saint-Rambert, Olivier JOLY, autorise Elisabeth LAFANECHERE à compter du mercredi 10 juillet 2024, à utiliser le terrain de foot du Petit Bois pour dispenser ses cours de Pilates et d'étirements, tous les mercredis et jeudis du mois de juillet de 18h30 à 20h30.
- ARTICLE 2 :** Le pétitionnaire devra prendre toute mesure de sécurité pour assurer la sécurité des personnes. Il devra également souscrire toute assurance réglementaire.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté devra faire l'objet d'un affichage par le bénéficiaire, sur le lieu des cours.
- ARTICLE 4 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr
- ARTICLE 6 :** Le Directeur des services techniques et le chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Just Saint-Rambert, au SAMU, à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Just Saint-Rambert et à Loire Forez agglomération

Saint-Just Saint-Rambert, le 9 juillet 2024,
Olivier JOLY
Maire de Saint-Just Saint-Rambert,

